

# Norvège

Le PIB par habitant de la Norvège est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE, qu'il s'agisse du PIB total ou du PIB continental. Cependant, son taux de croissance a baissé au cours des dernières années du fait d'une moindre utilisation de la main-d'œuvre.

Les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, restent inférieures à la moyenne de la zone OCDE, mais elles ont augmenté ces dernières années. La part du revenu national revenant aux plus modestes est supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont inférieures à la moyenne de la zone OCDE. Toutefois, elles n'ont pas diminué depuis les vingt dernières années.

Parmi les progrès accomplis au regard des priorités de réforme énoncées dans l'édition 2017 d'*Objectif croissance* figurent la poursuite de l'allègement de la charge administrative et la modification de la structure fiscale qui accorde désormais une place moins importante à la fiscalité sur le revenu au profit de la TVA ; la réforme de l'éducation ; l'adoption de mesures visant à freiner les départs à la retraite anticipés induits par les politiques publiques ; et les avancées réalisées dans la réforme des aides au secteur agricole. La priorité consistant à renforcer la concurrence sur les marchés de produits, et plus précisément à abaisser le niveau élevé de participation publique, a été abandonnée, mais il convient de continuer à s'y intéresser de près.

Il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à réduire les charges fiscales et maximiser l'efficacité des dépenses publiques, telles que les investissements dans les infrastructures publiques (qui constitue une nouvelle priorité de réforme) et les aides à l'agriculture, si le pays veut conserver son niveau de vie élevé et son modèle inclusif qui passent par une forte redistribution et de hauts salaires. Il est essentiel d'améliorer les résultats du système d'enseignement et de lever les contre-incitations au travail pour les seniors afin de préserver la compétitivité de l'économie compte tenu du niveau élevé du coût du travail.

## Indicateurs de croissance, d'inégalités et d'environnement : Norvège

### A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2002-08	2012-18
PIB par habitant	3.0	0.9
Utilisation de la main-d'œuvre	0.8	-0.2
Dont: Taux d'activité	0.4	-0.4
Taux d'emploi <sup>1</sup>	0.2	-0.1
Coefficient d'emploi <sup>2</sup>	0.2	0.3
Productivité du travail	2.0	0.9
Dont: Renforcement de l'intensité capitalistique	0.2	0.3
Productivité totale des facteurs	1.7	0.6
Taux de dépendance	0.3	0.2

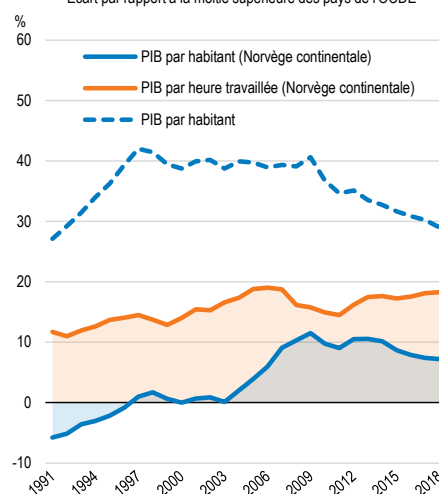
### B. Inégalités et environnement

	Niveau	Variation annuelle (en points de %)
	2017	2013-17
Coefficient de Gini <sup>3</sup>	26.2 (31.7)*	0.2 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	8.9 (7.6)*	-0.1 (0)*
	2016	Niveau moyen 2010-16
Émissions de GES par habitant <sup>4</sup> (tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )	5.5 (10.9)*	5.6 (11.3)*
Émissions de GES par unité de PIB <sup>4</sup> (kg d'équivalent CO <sub>2</sub> par USD)	0.1 (0.3)*	0.1 (0.3)*
Part des émissions mondiales de GES <sup>4</sup> (%)	0.1	0.2

\* Moyenne simple des données relatives aux pays de l'OCDE (moyenne pondérée pour les données relatives aux émissions)

### C. Le PIB par habitant et la productivité figurent toujours parmi les plus élevés de la zone OCDE

Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE<sup>5</sup>



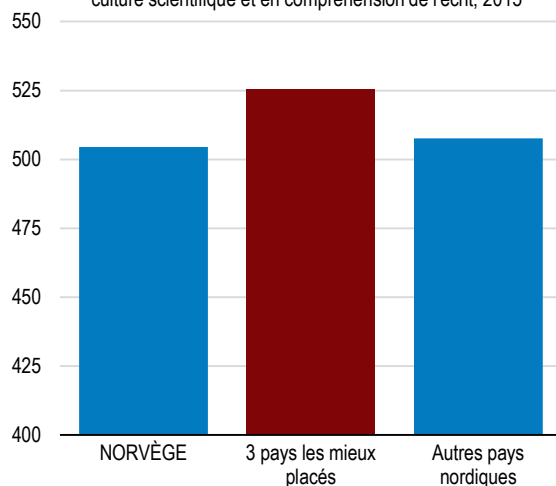
Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus et Base de données des comptes nationaux ; Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; et Agence internationale de l'énergie (AIE), Base de données sur l'énergie ; Partie C : OCDE, Bases de données sur les comptes nationaux et sur la productivité.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933955237>

## Indicateurs de politique : Norvège

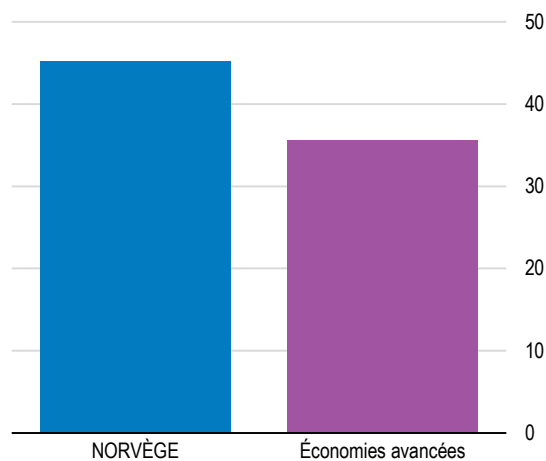
### A. Les résultats scolaires sont en deçà de ceux observés dans les pays les mieux classés

Moyenne des scores au PISA en culture mathématique, en culture scientifique et en compréhension de l'écrit, 2015



### B. La pression fiscale est relativement forte

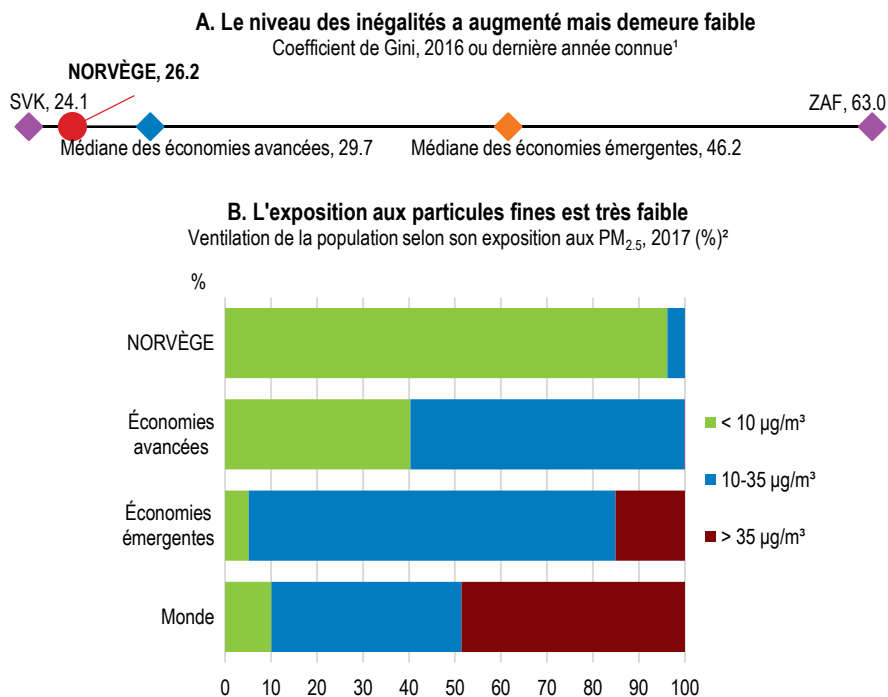
Recettes fiscales en pourcentage du PIB<sup>1</sup>, 2017



Source : Partie A : OCDE, Base de données de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; Partie B : OCDE, Base de données des Statistiques des recettes publiques.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933956111>

## Au-delà du PIB par habitant : Norvège



Source : Partie A : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Banque mondiale, Base de données des Indicateurs du développement dans le monde ; et Bureau national des statistiques (BNS) de la Chine ; Partie B : OCDE, Base de données sur l'environnement.

Note : Pour avoir de plus amples informations sur les indicateurs ci-dessus, veuillez consulter l'annexe relative aux métadonnées qui figure à la fin de ce chapitre.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933956985>

## Norvège : priorités d'Objectif croissance 2019

**Alléger la charge fiscale et modifier la structure du système fiscal.** La baisse des prélèvements en pourcentage du PIB et la réorientation de la fiscalité vers les impôts indirects favoriseraient la croissance des entreprises et les gains de productivité.

- **Mesures prises :** Entre autres, le taux d'imposition des sociétés a été ramené de 24 % à 23 % en 2018 (parallèlement à un abaissement du taux ordinaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques). Le taux de TVA le plus bas a de nouveau été relevé en 2018, passant de 10 % à 12 %.
- **Recommandations :** Mettre à exécution le projet de nouvel abaissement des taux d'imposition tout en élargissant l'assiette de l'impôt, par exemple au moyen de mesures complémentaires visant à contrer l'érosion de l'assiette et le transfert de bénéfices. Par ailleurs, faire un plus large usage des taxes et impôts sur le patrimoine immobilier et la consommation.

**Renforcer l'éducation.** Les résultats dans l'enseignement secondaire sont moyens et les taux de diplômés dans le deuxième cycle du secondaire professionnel et dans l'enseignement supérieur sont faibles.

- **Mesures prises :** Une refonte des programmes de l'enseignement primaire et secondaire a été lancée et la mise en œuvre du programme visant à améliorer le statut et le niveau de qualité des enseignants se poursuit. Dans l'enseignement supérieur, plusieurs établissements ont fusionné en 2017 et un processus en trois phases de conclusion d'accords de performance est en cours.

- **Recommandations** : Surveiller de près les résultats des nouvelles mesures destinées aux enseignants, et les corriger s'il y a lieu. Réduire le nombre d'établissements scolaires pour réaliser des économies d'échelle. Responsabiliser davantage les établissements scolaires et les enseignants. Prendre le taux de diplômés en considération dans le calcul des financements alloués aux établissements d'enseignement supérieur sur la base des performances. Lier le maintien des aides aux étudiants à la validation de la formation suivie.

**Réduire les incitations en faveur de la retraite anticipée créées par les politiques publiques.** Les indemnités de maladie et d'invalidité continuent de servir de voie d'accès à la retraite anticipée tout comme les distorsions qui existent dans le système de retraites du secteur public.

- **Mesures prises** : Comme suite à un accord avec les parties prenantes en mars 2018, une réforme des retraites du secteur public a été lancée en vue de réduire les incitations en faveur de la retraite anticipée. D'autres mesures ont été adoptées comme la définition de nouvelles orientations sur les congés de maladie à l'intention des médecins (2017) et de nouvelles conditions à remplir pour bénéficier de l'allocation fondée sur l'évaluation de la capacité de travail (2018).
- **Recommandations** : Veiller à ce que les réformes des retraites ne soient pas dénaturées par des concessions accordées à certains groupes. Resserrer l'accès aux régimes d'invalidité et d'assurance maladie en multipliant les contrôles indépendants et en renforçant l'application des programmes de retour à l'emploi. Envisager de réduire les généreuses indemnités en cas d'absence pour maladie de longue durée et allonger la fraction du congé de maladie qui est financée par l'employeur.

**Réduire les aides à la production dans l'agriculture.** Le niveau élevé de protection du secteur agricole nuit à l'utilisation efficiente des ressources et constitue un bon exemple de dépenses publiques inefficaces.

- **Mesures prises** : Les clauses de protection relatives aux exploitations axées sur la sylviculture et aux petites exploitations ont été supprimées en 2017. Des propositions plus ambitieuses visant à déréglementer la fixation des prix et à autoriser les entreprises à détenir des participations n'ont pas été adoptées par le Parlement.
- **Recommandations** : Orienter à la baisse les droits sur les importations et les subventions en espèces aux agriculteurs et supprimer les biais législatifs en faveur de l'agriculture. Renforcer les liens entre les objectifs des politiques et les dépenses concernant les mécanismes de soutien culturel et environnemental.

\* **Améliorer la sélection des projets dans les infrastructures de transport.** Trop de projets peu intéressants du point de vue économique sont mis à exécution.

- **Recommandations** : Donner plus d'importance à l'analyse coûts-avantages dans la sélection des projets et renforcer les contrôles visant à éviter une augmentation des coûts une fois le projet sélectionné.

---

\* Il s'agit d'une nouvelle priorité d'action figurant dans l'édition 2019 d'*Objectif croissance* (par rapport à l'édition 2017), pour laquelle aucune mesure ne peut donc être indiquée.



Extrait de :  
**Economic Policy Reforms 2019**  
Going for Growth

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2020), « Norvège », dans *Economic Policy Reforms 2019 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/051ed5b0-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.